



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°62/2026

PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de BENFELD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.132-2, -3 et -4,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.225,

VU l'article R. 26 paragraphe 15 du Code Pénal,

CONSIDERANT que l'organisation par la Ville de BENFELD d'un Afterwork le **vendredi 15 mai 2026**, nécessite la mise en place d'une interdiction de stationnement et de circulation au centre-ville,

ARRETE

ARTICLE 1er - La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le **Vendredi 15 mai 2026** de 17 heures 30 jusqu'à la fin de la manifestation :

- place de la République (entre l'Hôtel de Ville et la rue du Presbytère),

La rue du presbytère et la rue du Châtelet resteront accessibles.

ARTICLE 2 – L'organisateur prendra en compte le PLAN VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT et aura à charge de sécuriser les différents accès à la manifestation :

- Rue de l'Eglise
- Intersection rue du Général de Gaulle/Place de la République
- Intersection Place de la République /rue du Presbytère.

La signalisation correspondante sera mise en place en collaboration avec les services municipaux de la ville de Benfeld.

ARTICLE 3 - Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Benfeld,

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 05 mai 2026
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

